

NEWSLETTER SAR — MEMBRES EFFECTIFS

Objet : Grève du 5-15 janvier : vos droits en cas de réquisition préfectorale

Chers membres du SAR,

Dans le contexte du mouvement intersyndical du 5 au 15 janvier 2026, nous souhaitons vous transmettre une information essentielle : **la note juridique du cabinet Cormier Badin Apollis sur les réquisitions des médecins, préparée pour la CN URPS.**

Ce document de référence vous permettra de connaître vos droits si vous êtes concerné(e) par une réquisition préfectorale pendant cette période.

Ce qu'il faut retenir :

1. La réquisition est un dispositif d'exception
2. Les conditions de validité d'un arrêté de réquisition
3. Le droit de grève est une liberté fondamentale
4. Vos recours
5. Votre statut en cas de réquisition

Document accessible sur *le site du SAR dans l'onglet "ACTUALITES" --> Les actualités.* - **(Accessible pour les cotisants à jour après authentification)**

Le SAR reste mobilisé pour défendre l'exercice libéral et accompagner ses membres dans cette période.

Solidairement,

Le Bureau du SAR